

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 91

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 30 Juin 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD

OBJET

Domaine Départemental de Fontblanche - Convention usage de terrains - Pratique de l'aéromodélisme et de pilotage de drones à proximité de la piste DFCI GC 107

**Direction de la Forêt et des Espaces Naturels
Service Gestion Administrative des Domaines Départementaux
16484**

PRESENTATION

Dans le cadre de sa politique de préservation de la diversité des activités proposées sur le territoire, le Département encourage le développement maîtrisé des pratiques associatives en garantissant la protection de l'environnement ainsi que l'harmonie entre les différents usagers de ses domaines.

La Fédération Française d'AéroModélisme (FFAM), en vertu de ses statuts, et de la mission de service public qui lui est conférée par le Secrétariat d'Etat à la Jeunesse et aux Sports, a pour objet de favoriser, de défendre et d'organiser la pratique de l'aéromodélisme sur l'ensemble du Territoire national et pour tous les pratiquants.

OBJET DU RAPPORT

A la suite de l'acquisition par le Département d'une parcelle anciennement fréquentée par ses pratiquants et désormais affectée au pâturage de bovins, l'association « Air Model Club La Ciotat » se trouve sans terrain, condition indispensable à la pratique de son activité.

Saisi par l'association, le Département s'est enquis d'un site à même de permettre la pratique de l'aéromodélisme et du pilotage de drones sans dérangement de la faune et des riverains.

Le Département propose de mettre à disposition de l'association, une zone sise à proximité de la piste DFCI GC107, sur le Domaine Départemental de Fontblanche, commune de Roquefort-la-Bédoule.

Cette zone est intéressante à plusieurs titres. Elle est située à proximité immédiate d'un parking temporaire, situé en bordure de la Route Départementale n°3. Ce parking est utilisé par les autres usagers du Domaine (chasseurs, randonneurs...) et constitue une limite physique interdisant l'accès dans le massif forestier de Fontblanche.

Le Département a aménagé le site afin d'en permettre le contournement par les autres utilisateurs en vue d'éviter d'éventuels conflits d'usages.

La zone choisie présente l'avantage de permettre la pratique de l'aéromodélisme et du pilotage de drones sans impacter (nuisances sonores ou autres) les riverains (exploitations agricoles) et les espèces protégées (Circaète-Jean-le-Blanc), même s'il ne s'agit pas là d'une activité ayant un lien direct avec un espace naturel sensible.

Les modalités d'utilisation du terrain mis à disposition par le Département sont précisées dans la convention et le cahier des charges joints en annexe.

La convention est consentie gracieusement, pour une durée de deux ans. A l'expiration de ce délai, l'occupation du Domaine Départemental devra faire l'objet d'un bilan présenté au Département.

Le présent rapport est sans incidence financière.

PROPOSITION

Au vu des éléments précités, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur le principe de conventionnement de la zone de pratique d'aéromodélisme et du pilotage de drones sur le Domaine Départemental de Fontblanche au profit de l'association « Air Model Club La Ciotat ».

En cas d'avis favorable de votre part, il conviendra :

- D'approuver le projet de convention d'occupation du site de pratique d'aéromodélisme et de pilotage de drones sis à proximité de la piste DFCI GC 107, Domaine Départemental de Fontblanche ;
- De m'autoriser à signer la convention, et tous actes afférents.

Au bénéfice de ces considérations, et sur proposition de Madame la Déléguée aux Domaines Départementaux, aux Espaces Naturels, à la Chasse et à la Pêche, je vous serais très obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL